



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles
du neurodéveloppement : Autisme, Dys, TDAH, TDI

THIERRY BOUR

CONSEILLER ECOLE INCLUSIVE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

STRATÉGIE NATIONALE POUR LES TND : AUTISME, DYS, TDAH, TDI

LES MESURES DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LES TND : AUTISME, DYS, TDAH, TDI

Une politique gouvernementale : 6 engagements – 81 mesures

- ENGAGEMENT 1 : Amplifier la dynamique de recherche sur les troubles du neuro-développement (TND) et accélérer la diffusion des connaissances auprès de tous les acteurs.
- ENGAGEMENT 2 : Garantir une solution d'accompagnement à chaque personne, des interventions de qualité tout au long de la vie et intensifier la formation des professionnels.
- ENGAGEMENT 3 : Avancer l'âge du repérage et des diagnostics et intensifier les interventions précoces.
- ENGAGEMENT 4 : Adapter la scolarité aux particularités des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur.
 - Déployer les dispositifs adaptés et élargir leurs publics.
 - Créer les conditions d'une scolarité sans entrave et soutenante.
 - Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur.

ENGAGEMENT 5 : Accompagner les adolescents et les adultes dans les phases majeures de leur vie, notamment pour les plus en difficulté.

ENGAGEMENT 6 : Faciliter la vie des personnes, des familles et faire connaître es troubles du neuro-développement dans la société.

<https://handicap.gouv.fr/nouvelle-strategie-nationale-pour-les-troubles-du-neurodeveloppement-autisme-dys-tdah-tdi>

ENGAGEMENT 4

DEPLOYER LES DISPOSITIFS ADAPTES ET ELARGIR LEURS PUBLICS

43. Poursuivre la scolarisation accompagnée des enfants autistes à l'école maternelle, dans des dispositifs adaptés, dès 3 ans et à plein temps.
44. Poursuivre la scolarisation des enfants autistes à l'école élémentaire dans des dispositifs adaptés ou en classe ordinaire avec les accompagnements nécessaires.
45. Elargir les dispositifs d'autorégulation aux élèves TDAH et Dys et développer ces dispositifs pour les élèves au collège et au lycée général et professionnel.
46. Développer des modalités de scolarisation et d'apprentissage adaptés aux élèves TDI (avec ou sans épilepsie sévère).
47. Evaluer la qualité des dispositifs scolaires.

CREER LES CONDITIONS D'UNE SCOLARITE SANS ENTRAVE ET SOUTENANTE

48. Mieux faire connaître les dispositions existantes pour prendre en compte la fatigabilité des élèves autistes, TDAH, TDI, DYS et aménager leur parcours.
49. Intensifier les actions visant la prévention du harcèlement par des informations systématiques à toute l'école sur la différence et le handicap (par exemple dans le cadre du programme PHarE).
50. Renforcer le réseau des professeurs ressources TSA qui interviennent dans les écoles et élargir leur champ d'action aux TDAH, troubles Dys et TDI.
51. Garantir des méthodes d'apprentissage adaptées, l'accessibilité des supports et des environnements, l'accès aux compensations (pédagogiques, humaines et numériques)
52. Accroître l'accès aux outils numériques spécifiques aux élèves Dys.
53. Encourager le tutorat en respectant le choix de tous les élèves.

54. Pour les élèves TSA, DYS, TDAH, systématiser le lien entre l'Education nationale et les professionnels qui interviennent auprès des jeunes concernés pour anticiper les orientations futures possibles (incitation aux coopérations école/libéraux/médico-social/hôpital).

55. Au lycée pour les élèves TSA, DYS, TDAH, organiser des temps pour évoquer leurs orientations avec des professionnels formés et les psychologues EDO (Education, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle).

Quelques chiffres

- Plus de 5100 élèves autistes qui peuvent être scolarisés dans 333 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA), 169 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), 79 écoles et 35 établissements du 2nd degré qui bénéficient de l'autorégulation (soit 616 dispositifs au total).
- Dans l'enseignement supérieur, plus de la moitié des étudiants avec un TND peuvent bénéficier du programme Atypie-Friendly. 31 écoles supérieures et universités sont signataires de la charte éponyme.

LES CAHIERS DES CHARGES DE L'AUTOREGULATION : UN MODELE INSPIRANT ?

UNE APPROCHE POUR TOUS POUR UNE ECOLE POUR TOUS

- Une prise en compte des familles et des élèves.
- Une scolarisation à l'école, au collège ou au lycée.
- Une école ou un établissement d'autorégulation : le dépassement de la notion de dispositif et la synergie des acteurs.
- Une approche qualitative et par les besoins.
- Une accessibilisation de l'environnement.
- Une formation multiforme : les formations conjointes, la supervision et la fonction ressource de proximité.
- Une exigence de qualité : les RBPP de la HAS et l'évaluation de la démarche.

SIMPLIFIER L'OFFRE : POURQUOI ? POUR QUI ?

LES ENJEUX DE LA SIMPLIFICATION

- Pour les élèves et les familles.
- Pour les professionnels.

COMMENT SIMPLIFIER ?

- La logique de besoin et l'évaluation fonctionnelle.
- La logique de trouble et l'évaluation catégorielle.
- La logique de parcours et la dimension territoriale.
- La coopération Education nationale - Secteur médico-social – Collectivité territoriale
- La question de la formation : les cadres, le personnels, la supervision.